

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DES LANDES D'ARMAGNAC****DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à une prestation de maîtrise d'œuvre dans le cadre du mandat pour la  
réalisation d'un lotissement d'activités économiques à Gabarret**

**Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement des Landes d'Armagnac,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 15 avril 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte, pendant toute la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget,

VU le mandat attribué le 28 juin 2021 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Lamarraque à Gabarret,

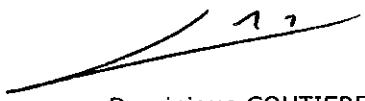
VU la proposition de la SATEL en date du 13 septembre 2022,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de maîtrise d'œuvre présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire :** SARL CAUROS – 66 allée Marines – 64100 BAYONNE
  - **Objet du marché :** missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre du mandat pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques à Gabarret
  - **Tranche ferme « phase Etudes et phase Travaux »**
    - Forfait provisoire de rémunération pour les missions AVP/PRO DCE/ACT/VISA/DET/AOR : 4,36 % représentant un montant de 20 925,00 € HT sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 480 000,00 € HT
  - **Tranche optionnelle « Permis d'aménager modificatif y compris modifications mineures du plan AVP »**
    - **Montant HT :** 2 250,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à la société.

Fait à Mont-de-Marsan, le 06/10/2022

Le Président du Syndicat Mixte,

  
Dominique COUTIERE